|  |
| --- |
|   |

Mesdames, Messieurs les PLP Biotechnologies santé environnement,

Mesdames, Messieurs les enseignants en Prévention Santé Environnement (PSE),

Madame, Monsieur le chef de travaux

S/C de

Madame, Monsieur le Proviseur

des LP,

des SEP de lycées,

Madame, Monsieur le directeur des LPP,

Madame, Monsieur le directeur de CFA,

Madame, Monsieur le président du GRETA

**Objet : l’évaluation de** l’enseignement de **PSE** au **Baccalauréat professionnel – Session d’examen 2016 - arrêté du 9 juillet 2015.**

L’arrêté du 9 juillet 2015 (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015) modifie le mode d’évaluation de la prévention santé environnement (PSE) dans tous les baccalauréats professionnels. Cette discipline jusqu’alors évaluée en contrôle en cours de formation passe à compter de la session Juin 2016 en examen terminal ponctuel selon le texte en référence ci-dessus pour tous les candidats au baccalauréat professionnel à l’exception de ceux de laformation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer le CCF étendu à l’ensemble des épreuves. Les diplômes intermédiaires, CAP ou BEP restent évalués par contrôle en cours de formation.

En conséquence les situations d’évaluation de CCF qui ont pu être réalisées en classe de première Bac pro au cours de l’année scolaire 2014-2015 deviennent obsolètes. La note obtenue peut cependant être utilisée dans le cadre des moyennes trimestrielles ou semestrielles.

Cette modification de la règlementation de l’examen ne modifie pas le programme qui doit être traité dans sa totalité.

Le sujet proposé en épreuve ponctuelle en fin d’année de classe de terminale, d’une durée de deux heures, se compose de deux parties :

* l’une correspondant aux modules 1 à 7 : notée sur 10 points, le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne et permet d’évaluer des contenus d’au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7
* l’autre correspondant aux modules 8 à12 : notée sur 10 points, elle permet d’évaluer d’une part, les contenus du module 8 (4 points) à travers la mise en œuvre de la démarche d’approche par le risque et la conduite à tenir face à une situation d’urgence, d’autre part les contenus des modules 9 à12 (6 points), en s’appuyant sur un dossier ressource présentant une situation d’entreprise et dont les contenus permettent entre autres la mise en œuvre de la démarche d’analyse par le travail

Si l’évaluation des gestes de premier secours dans la gestion d’une situation d’urgence en cas d’accident (module 8.3) devient une question écrite dans le sujet, il n’en reste pas moins important de préparer les élèves à agir dans de telles situations à travers la formation au certificat de sauveteur secouriste du travail. Cette formation peut être assurée selon l’organisation et les ressources de l’établissement par les personnels référencés comme formateur SST par l’INRS.

L’évaluation de la PSE sur un parcours bac professionnel et dans le cas d’une certification intermédiaire CAP/BEP est donc réalisée à partir de **trois situations d’évaluation** réalisées **selon deux modalités distinctes** **: l’une en CCF en classe de seconde et première et ne comptant que pour la certification intermédiaire, l’autre ponctuelle et terminale** comptant pour le baccalauréat. Elle peut être résumée ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Certification intermédiaireBEP ou CAP\***CCF**Pour la certification intermédiaire quelle soit un CAP ou un BEP, les modalités d’évaluation **sont  « identiques »** | **1ère situation d’évaluation** :Ecrite -1h -10 pointsEvaluation par sondage des compétences des modules 1 à 5Plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules concernés ; à partir d’une situation de vie quotidienne, mettant en œuvre une démarche de résolution de problème | Fin de la classe de seconde professionnelle |
| **2nde situation d’évaluation**Ecrite -1h -10 pointsEvaluation par sondage des modules 6 et 7 qui s’appuie sur une situation de vie quotidienne et professionnelle, accompagnée d’une documentation  | Avant la fin de la classe de 1ère BCP (la contrainte de la fin du 1er semestre est levée) |
| Il conviendra **de rajouter les résultats obtenus à la formation** pratique de secourisme (SST- 2 points, écrit 8 points) lorsque **la CI est un CAP**. |
| Baccalauréat professionnel**Examen ponctuel terminal** | Ecrit : 2 heuresarrêté du 9 juillet 2015 (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015) | A la fin de l’année de terminale BCP  |

Dès lors les nouvelles modalités d’évaluation de l’enseignement de PSE au baccalauréat professionnel **ne justifie plus la mise en œuvre du double barème** pour la situation d’évaluation écrite en classe de première BCP et **exclut des organisations pédagogiques qui regrouperaient tous les enseignements de l’année de seconde en classe de première**.

Un ensemble documentaire modifié relatif à la PSE vous parviendra dans les semaines à venir. Par ailleurs, un travail particulier sur les stratégies de réussite à proposer aux élèves de Terminale en priorité sera demandé aux collègues TZR en sous service ou sans poste à la rentrée. Une diffusion régulière de ces travaux sera assurée via le site académique SBSSA qui sera actif d’ici quelques jours et pour lequel nous vous communiquerons toutes les coordonnées d’accès prochainement.

Nous vous invitons à vous procurer les sujets des épreuves ponctuelles de PSE des sessions précédentes sur le site <http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/examens/sujets/> qui vous donnera une idée de la forme et des contenus des questions qui peuvent être posées. Enfin nous vous demandons d’informer dès la rentrée les élèves de cette modification et d’envisager en particulier avec les élèves de terminale les stratégies les plus efficientes pour les préparer à cet examen ponctuel.

Nous comptons sur votre collaboration pour la mise en œuvre de cette nouvelle règlementation et vous adressons avec nos sincères salutations, tous nos vœux de bonne rentrée.



A. DURAND M. MURAT

IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées